

## **SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,  
Le trois novembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Boiscommun,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Boiscommun suite aux mesures sanitaires en raison du Covid-19,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DESBOIS, Maire.

**PRÉSENTS** : Mr Jean-Marie DESBOIS, Mme Marie-Thérèse POMMIER, Mme Sylvie MÉNARD, M. Francis BALANÇON, Mme Monique BERRUET, M. Eric LESSEUR, M. Alain PELLETIER, Mme Isabelle DE SA, Mme Karine CHATELIER, M. Julien CHARRIER, M. Laurent BELLOEIL, Mme Edith CRETOIS.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Christian BERGER (pouvoir donné à Jean-Marie DESBOIS), M. Claude FROELICHER (pouvoir donné à Laurent Belloeil)

La réunion de Conseil Municipal est déclarée ouverte par Monsieur le Maire.

Compte rendu de la séance précédente approuvé à l'unanimité

### **Séance à huis clos**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18,  
Considérant qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L.3131-12 du code de la santé publique,  
Considérant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence et que pour assurer la tenue de la séance du mardi 3 novembre 2020 dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, Monsieur le Maire demande la réunion à huis clos,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, (14 voix POUR) :  
Décide de tenir la séance du Conseil municipal du mardi 3 novembre 2020 à huis clos.

### **RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EN MATIERE D'EAU**

Après présentation de ces rapports, le Conseil Municipal :  
**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau 2019  
**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

### **RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE BOISCOMMUN**

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :  
**PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 du SIAEP de la région de Boiscommun

### **RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET SCOLAIRE DE BOISCOMMUN-CHEMAULT-MONTBARROIS-MONTLIARD**

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :  
**PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 du SIIS de Boiscommun-Chemault-Montbarrois-Montliard.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR DES TRAVAUX DE REFECTION INTERIEURE DE LA SALLE DES FETES DE CHEMAULT DANS LE CADRE DES COMMUNES A FAIBLE POPULATION 2021.**

Monsieur le Maire indique que la commune souhaite entreprendre des travaux de mise aux normes électrique et de rénovation intérieure de la salle des fêtes de Chemault.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de réduire les consommations électrique de la salle, d'apporter un confort visuel et auditif supplémentaire à ce lieu de vie et de festivité très apprécié sur la commune.

Le montant estimé des travaux se décompose ainsi :  
Electricité/VMC/Plomberie : 10 193.47 € HT

Réfection des plafonds : 11 874.27 € HT  
Réfection des murs : 7 998.85 € HT  
Soit un projet d'un montant total de : 30 066.59 € HT

Considérant les finances de la commune,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- décide de solliciter le Département pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre du FAPO 2021 pour les travaux de réfection de la salle des fêtes de Chemault

### **DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE POUR LA REHABILITATION DE L'EGLISE DE BOISCOMMUN – TRANCHE T03 AU TITRE DE LA DETR 2021**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les travaux de l'Eglise de Boiscommun ont été découpés en plusieurs tranches afin de permettre l'étalement des dépenses sur plusieurs années.

Tranche Ferme : 326 191.38 € HT  
Tranche T01 : 417 659.19 € HT  
Tranche T02 : 609 210.02 € HT  
Tranche T03 : 469 988.84 € HT  
Soit un montant de travaux de 1 823 049.43 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- décide de solliciter la Préfecture pour l'octroi d'une subvention au taux de 5 % soit 23 499.44 € pour les travaux de la quatrième tranche – T03.

### **DEMANDE DE SUBVENTION 2021 A LA DRAC POUR LA REHABILITATION DE L'EGLISE DE BOISCOMMUN – TRANCHE T03**

Il convient de solliciter une aide de la DRAC pour la quatrième tranche appelée T03 soit :  
469 988.84 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- décide de solliciter la DRAC pour l'octroi d'une subvention au taux de 44.52 % soit 209 256.10 € pour les travaux de la quatrième tranche – T03.

### **DEMANDE DE SUBVENTION 2021 AUPRES DU SIERP**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 17 point lumineux ont besoin d'être remplacés par des LED pour un montant de 7 157.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- décide pour l'année 2021 de solliciter le SIERP pour l'octroi d'une subvention pour les travaux cités dans le corps de la délibération.

Monsieur le Maire indique qu'une étude diagnostic de l'ensemble du parc d'éclairage public de Boiscommun et Chemault va être réalisée en 2021 suivi de travaux en 2022 en fonction des possibilités budgétaires de la commune.

### **DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LE CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT TRANCHE 1**

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau Seine Normandie subventionne la réhabilitation du réseau d'assainissement.

Les travaux ont été découpés en tranches afin de permettre à la commune de financer les travaux.  
Le montant des travaux de la première tranche est de 295 805.00 € HT.

L'objectif de cette première tranche de travaux est de réduire significativement l'arrivée d'eau claire parasite générant des dysfonctionnements au niveau de la station d'épuration.

Le marché est divisé en 2 lots, dont un lot correspondant à la réhabilitation du réseau sans ouverture de chaussée par chemisage.

Un contrôle de ces travaux doit être réalisé par une entreprise accréditée COFRAC et répondant aux exigences de l'agence de l'eau.

Le montant de ce contrôle est de: 13 617.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- décide de solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible.

## **DECISIONS MODIFICATIVES COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**

M. Le Maire indique qu'un ajustement d'inscriptions budgétaires doit être effectué en fonctionnement et en investissement afin de régulariser des écritures comptables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les DM suivantes :

### **DECISION MODIFICATIVE N°3 COMMUNE**

#### **Dépenses de fonctionnement**

<b>Compte</b>	<b>Montant DM</b>
60631	150.00 €
6231	400.00 €
6261	90.00 €
615232	2560.00 €

**3 200.00 €**

#### **Recettes de fonctionnement**

<b>Compte</b>	<b>Montant DM</b>
7381	3200.00 €

**3 200.00 €**

#### **Recettes d'investissement**

<b>Compte</b>	<b>Montant DM</b>
10223	- 6 098.39€
10226	6 098.39 €

**0.00 €**

### **DECISION MODIFICATIVE N°2 ASSAINISSEMENT**

#### **Dépenses de fonctionnement**

<b>Compte</b>	<b>Montant DM</b>
60631	150.00 €
61523	5 200.00 €

**5 350.00 €**

#### **Recettes de fonctionnement**

<b>Compte</b>	<b>Montant DM</b>
70611	4 800.00 €
706121	550.00 €

**5 350.00 €**

## **ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ACCEPTÉ** d'admettre en non-valeur le montant de 300.13€ conformément au corps de la délibération  
**CHARGE** Le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de la perception de Beaune la Rolande.

## **ACHAT D'UN VEHICULE**

Monsieur le Maire indique que le Partner ne roule plus depuis 10 jours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Mandate Monsieur le Maire pour comparer les 2 offres et contrôler l'état des véhicules,
- Autorise Monsieur le Maire à acheter le véhicule le mieux adapté à l'utilisation du service.
- indique que les crédits sont inscrits au budget assainissement,

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU COMITE DE BASSIN DU LOING**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de nommer à l'unanimité :

Monsieur DESBOIS Jean-Marie, délégué Titulaire,  
Monsieur LESSEUR Eric, délégué suppléant,

**RAPPORT D'ACTIVITE 2019 – 1<sup>er</sup> semestre - DU CENTRE INSTRUCTEUR DU NORD LOIRET**

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 du 1<sup>er</sup> semestre, du Centre instructeur du Nord Loiret

**RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SYNDICAT MIXTE DE L'ŒUF, DE LA RIMARDE ET DE L'ESSONNE**

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 du SMORE.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Après présentation de ces rapports, le Conseil Municipal :

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2019

**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

**COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES (Délibération complémentaire à la délibération n°2020-40)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Nomme** Mme Ménard Sylvie suppléante pour la liste arrivée en tête,
- **Nomme** Mme Crétois Edith suppléante pour la liste arrivée en seconde position